



Bulletin d'information syndicale SUD Education Université de Strasbourg Décembre 2013

Université de Strasbourg et lobbys anti-genre : transphobie à l'Université ?

Au début du mois d'octobre, mails et tracts informent notre communauté universitaire de la tenue d'une conférence d'Olivier Vial, porte-parole de l'observatoire de la théorie du genre, sur « La théorie du genre et ses conséquences sur l'éducation de nos enfants », mardi 15 octobre, à 19h, à la faculté de droit, amphi 1.

Inquiets face à un tel intitulé fort de sous-entendus, notre section Sud-Education UdS consulte le site officiel de cet observatoire et constate qu'en plus de prôner des valeurs contraires aux valeurs d'humanisme chères à notre université, cette organisation n'a aucune légitimité académique ou scientifique.

Signal d'alerte, en vain

Nous alertons rapidement les instances de l'Université (lettre adressée au président Alain Beretz et à Isabelle Kraus, responsable de la mission « égalité diversité », du 14 octobre). Nous soulignons le risque qui existe d'accepter dans l'enceinte de l'université des orateurs dont les propos publics sont en contradiction avec les positions adoptées par l'université concernant l'égalité entre les sexes en particulier : le titre de cette communication induit en effet qu'une réflexion scientifique sur la construction sociale et culturelle des identités de sexe (et l'Université de Strasbourg compte de nombreux collègues qui travaillent sur ces thématiques) serait préjudiciable aux enfants (sans parler d'autres sous-entendus nauséabonds implicites, dont cette mouvance est coutumière, dans leurs

tracts et leur site), et cette association s'est engagée avec vivacité dans les débats les plus rudes sur la question du mariage pour tous.

Nous soulignons le fait qu'Olivier Vial, orateur annoncé pour cette conférence est le président de l'UNI et le directeur du CERU, le Centre d'Etudes et de Recherche Universitaire et que, contrairement à ce que son nom pourrait laisser sous-entendre, le CERU n'est pas un centre d'étude académique mais se définit lui-même, sur sa page internet, comme un think-tank du parti politique UMP. En accueillant « l'observatoire de la théorie du genre » dans ses locaux, l'Université de Strasbourg risquait de participer à la confusion entre cette entité à visée politique et un organisme académique de recherche. Un syndicat étudiant contacte également la présidence.

Notre courrier ne reçoit d'Alain Beretz qu'une brève réponse, particulièrement désinvolte, nous informant que cet événement « n'est organisé ni par la faculté de droit, ni par l'université de Strasbourg. Il y est hébergé suite à une demande de mise à disposition de locaux émanant d'une organisation dont on peut ne pas partager le projet, mais qui est une organisation universitaire qui prend part aux élections », qu'il « veillera



Nouveau projet de statut des enseignants- chercheurs (EC)

DANS LA VERSION « consolidée » du texte communiqué le 26 septembre dernier aux organisations syndicales, et dont la parution est annoncée pour janvier 2014, sans réelle discussion, la ministre Geneviève Fioraso montre qu'elle n'est pas prête à procéder à la remise en cause attendue des décrets de 2009, qui avaient suscité plusieurs semaines de mobilisation et de protestation dans les universités françaises. Au contraire, elle semble s'inscrire dans la logique du gouvernement précédent, et SUD-UdS souhaite attirer l'attention sur quelques points particulièrement contestables.

• **La révision du projet** de statut des EC semble promettre à terme une déconnexion du corps des maîtres de conférences avec celui des professeurs. Les fonctions des uns et des autres sont plus explicitement différenciées, avec les cours magistraux prioritairement attribués aux professeurs (article 41). Les obligations de service semblent implicitement spécifiques, ou appelées à le devenir – aux MCF les 192 heures équivalent TD et aux PR les 128 heures de CM ? S'agit-il de revenir aux projets les plus radicaux des équipes de 2009, qui souhaitaient contractualiser les maîtres de conférences en réservant le fonctionariat aux seuls professeurs ? Ou bien plutôt de parier qu'on pourra attiser ces vieilles divisions entre les corps

... [suite page 2]

... [suite page 3]

... à prendre toutes les mesures pour que ce débat ne soit pas l'occasion d'une tribune politique ou d'un trouble à l'ordre public » tout en regrettant « que les organisateurs du débat n'aient pas jugé utile d'inviter des chercheurs spécialistes de ces questions et d'en faire l'annonce pour garantir un débat contradictoire. Un tel débat pourrait être organisé à un autre moment, à l'initiative de la mission Egalités-diversités » (courrier du 15 octobre 2013).

Rassurés sur le fait que « toutes les dispositions seront prises » mais indignés à l'idée d'être invités à débattre avec des groupuscules sans légitimité scientifique, nous décidons d'assister à cette conférence, comme le firent également des membres d'associations et de syndicats étudiants.

Sud-Education, témoin de la « conférence »

La conférence se déroule à l'heure dite, plusieurs membres d'associations et de syndicats étudiants s'ajoutent à un effectif d'une trentaine de personnes, d'âges variés. Des tracts sont distribués à l'entrée : une pétition « Non à l'éducation sexuelle à l'école par des associations LGBT », dénonçant les propos de Vincent Peillon souhaitant « s'appuyer sur la jeunesse pour transformer les mentalités », et offrant la possibilité de faire des dons à l'observatoire. L'exposé préliminaire a consisté en un état des lieux de la recherche en histoire des femmes et du genre, un exposé truffés d'erreurs grossières (dates, noms) et décrivant un tableau apocalyptique d'un envahissement des instances officielles (ministère, université, CNRS) par des chercheurs LGBT sous influence américaine.

Lors de cette conférence, personne n'a réussi à connaître le statut exact de l'intervenant et sa légitimité à parler du sujet annoncé. Cet observatoire, bien qu'ayant été créé par l'UNI, est une entité différente dont le statut est hautement problématique. Une simple consultation de son site internet permet en effet de voir qu'il se place au service d'une entreprise idéologique visant à diaboliser les travaux menés en Sciences Humaines et Sociales sur la question du genre. Le projet de cet observatoire est d'ailleurs explicite : « Le fondement de cette théorie [du genre] consiste à nier la réalité



biologique pour imposer l'idée que le genre « masculin » ou « féminin » dépend de la culture, voire d'un rapport de force et non d'une quelconque réalité biologique ou anatomique ». Ce que

cet observatoire nomme « théorie du genre », en falsifiant l'appellation des travaux menés sur cette question, cacherait « une idéologie construite qui vise à remettre en cause les fondements de nos sociétés » et au sein de laquelle « les sciences sont elles aussi contestées », en particulier la biologie.

Non seulement cet observatoire s'est montré totalement ignorant des travaux réalisés sur la question du genre dans les Sciences Humaines et Sociales - travaux qui ne se mènent pas contre mais avec les Sciences de la Vie prenant en considération la construction sociale des connaissances- mais il se place au service d'une propagande anti-intellectualiste qu'il nous semble problématique de voir cautionnée au sein de l'Université de Strasbourg.

Nous nous permettons de nous demander quelles ont été les mesures qu'Alain Béretz nous affirmait prendre dans sa réponse à notre courrier, car lors de cette conférence, une transphobie explicite s'est manifestée : des photos de personnes hermaphrodites, transsexuelles et même une photo d'un enfant en bas âge dont le seul tort est d'avoir des parents qui ont décidé de taire le sexe, ont été projetées. Les noms, prénoms, lieux de résidence des sujets présents sur les photos ont été donnés lors de cette conférence.

Les photos, projetées sur le mode d'une galerie des dangers « pour nos enfants », relevaient d'une pure et violente transphobie, pointant une prétendue « anormalité » et accusant les personnes ainsi données en spectacle d'être la cause d'un danger « pour nos enfants ». Cette stigmatisation et cet appel à la haine sont aussi inacceptables que répréhensibles. Enfin, cette conférence s'est terminée par un appel au signalement des enseignants de l'Education Nationale qui nieraient la différence intrinsèque entre garçons et filles que prône l'« Observatoire

de la théorie du genre ». Le porte-parole de cet observatoire s'est dit fier d'avoir déjà recueilli plus de 800 signalements.

Les lendemains difficiles : transphobie, appel au signalement, contestation des instances démocratiques

Lors de cette conférence, Olivier Vial a affirmé clairement que les chercheurs qui, à l'université comme au CNRS, s'intéressent à la thématique du genre sont avant tout des militants qui mènent leurs travaux avec une subjectivité indigne des normes académiques et scientifiques. Par cette affirmation, Olivier Vial a remis en question l'objectivité et la scientificité des CNU, des comités de sélection et des instances du CNRS. Si notre université accepte de prêter des amphithéâtres à des idéologues qui attaquent la légitimité des Sciences Humaines et Sociales, devons-nous en déduire qu'elle est prête à accepter d'ouvrir ses portes à des créationnistes pour qu'ils remettent en question la légitimité des Sciences de la Vie ?

Par ailleurs, quid de la promesse d'Alain Beretz de prendre « toutes les mesures » lorsque des diapositives purement transphobes sont projetées – quelle ironie ! – dans un amphithéâtre de la faculté de droit ? Les étudiants et nous-mêmes avons été indignés, révoltés. Le lendemain de la conférence, choqués par cet événement, nous avons répondu au courrier d'Alain Béretz en lui faisant le compte rendu de la teneur de cette pseudo-conférence, en soulignant la transphobie inadmissible des propos tenus, et en affirmant notre indignation à voir évoquée la possibilité d'un débat contradictoire dans l'enceinte de l'université, avec des groupuscules sans légitimité scientifique, qui remettent en question le fonctionnement de l'ensemble des instances scientifiques et démocratiques de notre pays (courrier du 23 octobre). À ce jour, cette lettre n'a reçu aucune réponse.

Le silence de l'administration

Face au silence de la présidence, nous avons alerté l'intersyndicale et une motion a été élaborée, en concertation avec les syndicats des personnels (SNESUP-FSU, SNASUB-FSU, SNCS-FSU, Sgen-CFDT, SNPRES-FO, UNSA-A&I, Sud Éducation Alsace, SNTRS-CGT, SES-

CGT), mais aussi avec les associations et syndicats étudiants (EFIGIES-Strasbourg, ADDAL, UDEES, UNEF). Elle a été envoyée à l'ensemble de personnels le 25 novembre 2013, sans réaction particulière de l'administration. Le point semble avoir été abordé lors du conseil d'administration du 6 novembre, nous attendons le compte rendu. S'il semble que le président Alain Beretz est désormais plus sensible à nos arguments (mais un peu tard : la conférence a été faite, et les diapositives transphobes projetées en public), aucune réponse à notre courrier ne nous est parvenue et nous n'avons à ce jour eu vent d'aucune action concrète pour donner à la mission « Égalités-diversités » (qui existe depuis le premier mandat d'Alain Béretz) toute sa place.

Voici la motion, que vous pouvez consulter sur notre site : <http://www.sudeducalsace.info/spip.php?article966>.

Et maintenant ?

Que faire aujourd'hui ? Faut-il attendre un long réveil de notre administration et une attention accrues aux questions de discriminations ? Quels projets pour le 8 mars (journée internationale des droits des femmes), le 17 mai (journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie) ? Alors que l'université de Paris 7 Denis Diderot a intégré une formation obligatoire, dans l'ensemble des parcours de licence, de sensibilisation aux questions des discriminations et de l'égalité, que fait notre université ? Et surtout quelle politique pérenne de sensibilisation à destination des personnels et des étudiants ? L'UdS a-t-elle une politique « Égalité-Diversité » digne d'une grande université ? Les récents événements nous permettent sincèrement d'en douter.

... pour mieux faire avaler les augmentations de service à venir, augmentations qui elles-même serviraient à accompagner un déclin programmé des effectifs des EC, rendu indispensable par un contexte budgétaire de plus en plus tendu ?

• **Le recrutement** et le déroulement de la carrière des EC sont deux terrains où le projet manifeste des intentions en apparence modernes, mais dont la mise en œuvre est peu crédible : compte tenu de la pénurie chronique de moyens caractérisant notre enseignement supérieur, elle pourrait même tourner au blocage bureaucratique et avoir un effet stérilisant. Ainsi en va-t-il de l'exigence d'une auto-évaluation normative. Un rapport d'activités sur tous les aspects de la fonction s'ajouterait pour chaque EC aux rapports d'activités de recherche (un par quadriennal ou quinquennal-recherche, avec, dans certaines équipes et disciplines, une actualisation annuelle pour l'équipe) ainsi qu'aux rapports actuellement nécessaires pour les demandes de promotion, rapports répétés chaque année tant que la demande n'a pas été satisfaite. Une moyenne d'un rapport tous les 6 mois pour ajuster son profil professionnel toujours plus finement au modèle du « bon » EC, ou pour simuler cette adaptation... Ainsi en est-il également de la possibilité de demander aux candidat/e/s au recrutement sur un poste d'EC une démonstration de cours avec un public de vrais étudiant/e/s, ou bien une « vraie » séance de recherche. C'est un processus qui existe dans certains pays fortunés, comme la Suisse, mais la faiblesse des moyens et le manque de temps chronique des universités françaises risquent de restreindre le processus à quelques matières-reines et universités-phares, rendant les mécanismes de sélection très inégalitaires non seulement entre les disciplines mais aussi entre les universités selon leurs moyens.

• **La modulation des services** est une mesure dont la contestation avait été si générale qu'aucun président d'université ne s'était aventuré à en faire usage depuis 2009, ou presque. Elle apparaît ici plus que jamais comme une future usine à gaz, qui multipliera les frustrations et dressera les collègues les uns contre les autres. Elle se fera, nous dit-on, uniquement sur la base du volontariat, comme dans la version antérieure du statut des EC. Mais quand on agitera

le fameux « intérêt du service », les volontaires le seront-ils vraiment ? On n'est pas obligé de le croire, surtout dans un contexte où partout on gèle les postes au lieu de recruter. Le texte, bien entendu, se garde de chiffrer en équivalences horaires les activités et missions des EC. L'absence de définition nationale laisse présager une évolution individualisée par université. Issue regrettable, à l'image du « référentiel des tâches des enseignants-chercheurs » à l'UdS. La mesure avait été votée en CA avec des chiffres unifiés pour tout l'établissement.

Exemples : 24 h pour une direction d'équipe de recherche, 12 h pour un mandat électif type CA, ou 2 h ETD (une estimation ridicule !) pour la direction d'un mémoire de master 2. Mais on est passé en 3 ans à un fonctionnement interne et opaque, dans chaque UFR : nulle vérification possible d'un traitement équitable entre les EC et d'une attribution exhaustive pour toutes les activités ouvrant potentiellement des droits. Sans obligation nationale, la variation régionale et individuelle restera de mise, avec le danger d'une attribution de faveur et d'une péréquation vers le bas due à l'austérité. Enfin, on ne peut que déplorer que le texte de Mme Fioraso préserve cette dangereuse illusion d'un temps de service réparti pour moitié entre cours, préparation et correction d'un côté, et travaux de recherche de l'autre.

Une impasse totale est faite sur ces heures passées à lire des masses de courriels et à y répondre, à assister à des réunions de suivi réformes ou des maquettes, à transmettre des demandes de salle (ou de chauffage de salle...) ou d'intervention informatique, à remplir des demandes d'autorisation pour mission ou projets, etc. Quand l'UdS prétend demander aux EC de saisir eux-mêmes leur service dans le logiciel adéquat, c'est dans la préparation de cours qu'il faut le comptabiliser ?

Si tout cela n'est pas un silence délibéré sur le sous-encadrement en personnel administratif et technique de l'enseignement supérieur français, présentant accessoirement l'avantage de faire passer les universitaires enseignants comme des nantis, alors on en conclura que le projet a été concocté par des cabinets ministériels où personne depuis au moins 15 ans n'a fréquenté une université réelle...

**la transphobie
nuit
gravement à
votre
entourage**

Pour arrêter, contactez nous
Soutien et lutte contre l'homophobie

N°Azur 0 810 108 135

01 48 06 42 41
www.sos-homophobie.org

Les masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de l'éducation » chronique d'un désastre annoncé

La création des masters enseignement (la « mastérisation »), par la réforme de 2009, qui fut effective seulement en 2011 du fait des oppositions qu'elle avait suscitées, laissait sceptiques la quasi-totalité des observateurs. Notamment parce qu'elle s'efforçait de faire cohabiter plusieurs choses inconciliables : la préparation du concours, la formation professionnelle et le travail de recherche. Elle avait supprimé l'année de stage et institué un calendrier absurde : formation en deux ans, écrits du concours passé en novembre de la deuxième année, puis oraux en juin suivant, avec entrée en fonction devant les classes avec un plein service dès septembre...

La refonte à laquelle a procédé le gouvernement Ayrault a réajusté certaines choses : retour à un concours préparé en un an et placé dans la première année (avec comme autrefois écrits en mars et oraux en juin-juillet), relance de la création de postes d'enseignants certifiés, et rétablissement du stage en alternance pour les reçus.

Néanmoins les nouveaux masters MEEF ne sont pas en rupture franche avec la réforme de 2009 !

• **Ils ne règlent pas la question** des « reçus-collés », c'est-à-dire les étudiants en échec au concours mais appelés à terminer leur master, tout en n'étant pas fonctionnarisés. La

généralisation d'un corps enseignant à deux vitesses, dans le secondaire, est donc toujours d'actualité. Les étudiants non reçus au concours du CAPES mais admis en deuxième année, tout en étant incités à présenter une seconde fois le concours donc à refaire une première année, connaîtront pour longtemps une situation qui tient du casse-tête.

• **Ils accentuent la concurrence** entre les masters formant à l'enseignement et ceux formant à la recherche. Provoquer le dépeuplement des masters recherche, et à terme la fermeture d'un pourcentage significatif d'entre eux, était l'un des objectifs inavoués de la réforme de 2009. La ministre Fioraso s'inscrit dans la même ligne, avec ses objectifs de diminution drastique du nombre des parcours et mentions de master. Les passerelles qui subsistaient entre les deux types de formations disparaissent. D'un côté, les étudiants qui suivent le master recherche sont empêchés de tenter leur chance au concours, à moins d'être prêts à recommencer à zéro un master complètement différent. De l'autre, les maquettes des nouveaux MEEF consacrent



parfois un très faible volume horaire à l'initiation des étudiants aux courants et aux enjeux de la recherche dans leur discipline. Au lieu d'être communs avec les masters recherche, les séminaires sont fléchés, et restreints à des thématiques tournant -par exemple pour les historiens-géographes- autour de l'histoire de l'éducation, du livre, ou des institutions scolaires. Quant au mémoire que doivent rédiger les étudiants, dans certains masters tout au moins, il n'affiche pas plus d'ambition qu'un paper ou qu'une synthèse bibliographique ; il n'a plus rien à voir avec un véritable travail de recherche.

• **La partie « disciplinaire »** des enseignements MEEF est partout en chute libre, conformément au cadrage national qui s'est imposé, avec un bloc de 72 heures pour l'essentiel calé sur la première année. Les épreuves des concours ont été revues, deux ans seulement après la précédente refonte. La part relative des coefficients affectés aux écrits est en baisse, et au sein même de ces écrits, une épreuve semi-professionnelle, sorte de synthèse sur dossier mêlant le programme du CAPES et celui du secondaire, a fait son apparition. Il n'est pas difficile d'y voir une nouvelle étape vers la dépossession des futurs enseignants des compétences qui leur sont pourtant indispensables pour connaître et pour dominer la « matière » qu'ils sont supposés enseigner. D'ailleurs, de manière bien éclairante, les Facultés et les UFR ne seront plus, à compter de 2014, porteuses du diplôme du master-



enseignement : celui-ci sera entièrement entre les mains des ESPE (Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation, nouvelle mouture des IUFM) et décliné par mentions disciplinaires, par rapport auxquelles les Facultés et UFR ne seront plus que des prestataires de service.

• **Notons enfin** que ces ESPE vont se doter, cette fin d'année 2013, de leurs instances dirigeantes. Les élections y ont été organisées à la hussarde, dans des conditions qui ont été dénoncées par plusieurs syndicats comme la FERC-CGT. Les directeurs y sont choisis comme de dociles exécutants : à Strasbourg, l'ancien directeur de l'IUFM vient de dénoncer les pressions de la présidence de l'UdS pour empêcher qu'il candidate à sa propre succession, et de jeter l'éponge. Tout porte à croire que ces établissements n'auront aucune autonomie au sein des universités, et qu'il serviront de variables d'ajustement dans une situation budgétaire partout très tendue. Seront-ils à même d'exercer correctement leur mission, qui est d'encadrer la formation professionnelle des futurs enseignants, dont nul ne conteste plus la nécessité ? C'est loin d'être certain.

Au mieux, cette nouvelle structure, maîtresse d'œuvre des nouveaux MEEF, accompagnera le déclin programmé et apparemment irréversible de toute une profession enseignante que l'on promettait, pourtant, de revaloriser...



UNIVERSITÉS: BIENTÔT LA PRIVATISATION ?



Recrutement : l'UDS plus forte que le Conseil d'État !

DERNIER REBONDISSEMENT dans l'affaire du poste de professeur de littérature du XVIIe siècle pour lequel, au printemps 2012, le CA restreint de l'Université de Strasbourg avait stoppé le concours en refusant de transmettre au ministère le classement élaboré par le comité de sélection. Le Conseil d'État a annulé cette décision par un arrêt du 23 septembre 2013.

Dans un communiqué, SUD-Education s'était réjoui de ce verdict, désaveu complet de l'analyse de l'affaire faite par l'équipe dirigeante de l'UdS, et rappel salutaire de la nécessaire non-ingérence des CA dans les recrutements des enseignants-chercheurs. SUD-Education avait également émis le vœu que l'issue ne se résume pas à une victoire symbolique et que le candidat victime de cette injustice puisse être effectivement recruté et mis en mesure de prendre ses fonctions.

La présidence et la vice-présidence Ressources Humaines ont-elles été de nouveau mal conseillées ? On l'ignore. En tout cas, le président de l'UdS a adressé au candidat lésé, qui était à l'origine de la saisie du Conseil d'État, avec le soutien de l'association Qualité de la Science Française, une lettre de deux lignes tout à fait stupéfiante. Ni excuses, ni explications : il prenait acte de la décision du Conseil d'État, mais en clair il comptait ne rien faire.

Au-dessus des lois, l'UdS ?

Pas du tout. En effet, paraît-il, la décision de la haute juridiction n'est pas « exécutoire ». Il n'y a pourtant aucun doute qu'exécutoire, elle le deviendra et que l'Université ne pourra pas se tirer de ce mauvais pas en regardant ailleurs, mais pour qu'elle le devienne, une nouvelle procédure est nécessaire.

Le Conseil d'État est donc de nouveau saisi, et le temps qu'il se prononce, l'UdS aura peut-être gagné 18 mois. Mais quel triste gâchis, et quel calcul à courte vue !

Très certainement, la demande sera cette fois assortie de dommages et intérêts pour compenser le préjudice moral et le retard de carrière subi. A l'arrivée, le candidat lésé en 2012 sera peut-être mis en mesure d'exercer ses fonctions de professeur à l'UdS en 2015. Cela coûtera cher, autant pour l'image de l'UdS que pour ses finances, qui n'en ont pourtant pas besoin.